

Edifice, 2e trimestre 2012



édifice 12 2^{ème} Trimestre | 2 0 1 2
JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

édito

Au travers de cet éditorial, je voudrais remercier le président du Conseil, Jean-Pierre SUEUR, de nous avoir reçu très largement. Lionel CARLI et moi-même, à sa permanence organisée pour débattre des questions de tous qui préoccupent les architectes.

1 - Un ministère adapté
Remplacer la Direction Générale du Patrimoine (dont nous dépendons) qui inclut tous les patrimoines, tels que l'architecture, la danse, la musique, etc., par une vraie Direction Générale de l'Architecture, voire un grand ministère dédié à la ville dans sa globalité, à l'aménagement du territoire et au logement.

Cette volonté politique serait un message fort du gouvernement pour le fameux « construire mieux » après tout, la création d'un nouveau ministère semble relativement aisée au regard d'autres secteurs.

2 - Le décret surface
Un très grand nombre d'architectes vi et en ont choisi de se mettre au service des particuliers et petites entreprises individuelles. Or, les contraintes imposées sont déjà très fortes, qui se sont le seul du recours obligatoire à l'architecture, ainsi que la concurrence des constructeurs.

Et, malgré l'avis défavorable du Conseil d'Etat et de la demande d'abrogation de Frédéric MITTERAND, le Premier Ministre François FILLON a signé le décret modifiant le 7 mai 2012 sans prendre en considération la loi sur l'architecture de 1977.

Sans attendre, le Président du CRDA, Lionel CARLI, a déposé un recours au Conseil d'Etat à l'encontre de ce « décret escalier », comme à la norme.

3 - Les rémunérations et les marchés
Je ne reviendrai pas sur le dumping des honoraires qui tire la qualité architecturale vers le bas, malgré les appels de nos collègues de l'EDRICE.

En revanche, l'Ordre est très fortement mobilisé sur les thèmes suivants :

- La déreglementation dans le logement - les bailleurs sociaux n'ont plus l'obligation d'organiser des consultations dans le cadre des marchés publics. La profession est prête à faire preuve d'innovation, avec, en contrepartie, des rémunérations correctes.
- Revivifier les textes des procédures adoptées (MAPA) par une sélection à 2 tours, la premier portant sur les références et projets, le deuxième sur la négociation des honoraires des candidats retenus.
- Une proposition de loi pour réviser le recours aux PPP, afin de supprimer la 3^{ème} modalité « montage et incasement », tout en conservant la notion de « exigence ».

Car, si, le contrôle des PPP devra être renforcé pour que le montage financier ne prime pas sur la qualité architecturale.

Tout à l'écoute, Jean-Pierre SUEUR s'est engagé à rendre compte de notre entrevue auprès du Premier Ministre. De son côté, Lionel CARLI se fera le relais de l'évolution des associations avec Madame FILIPPETTI et DUPLÔT.

Frédéric GUADEBE,
président du CRDA Centre

SOMMAIRE

P2 Actualités juridiques Agence de l'Ordre

P3 Actualités Administratives Formations Infos

P4 Liste de nouveaux Intervenants du CRDA Centre de la Région Centre et de la Région de l'Orléans

Encart Architecture d'Intérieur Maison de l'Architecture

édifice | Journal de l'architecture en Région Centre | N°12 | 2^{ème} trimestre 2012 | P.1

Catherine Liron